



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación



CONFÉRENCE

Vingt-huitième session

Rome, 20 octobre - 2 novembre 1995

**QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES
RESSOURCES PHYTOGENETIQUES. RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE
PREPARATION ET LES RESULTATS ESCOMPTES**

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1
II. OBJECTIFS DE LA QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE	2-6
III. PROCESSUS PREPARATOIRE	7-10
IV. ORGANISATION DE LA QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE ET ACTIVITES CONNEXES	11
V. FINANCEMENT	12-14
VI. QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES: RESULTATS ESCOMPTES Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture	15-17
Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques	18-19

		Page
Annexe 1	Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques	7
Annexe 2	Structure du Plan d'Action mondial	9
Annexe 3	Principaux domaines d'activités du Plan d'action mondial	11
Annexe 4	Réunions sous-régionales - Préparation de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques	13

I. INTRODUCTION

1. Conformément aux décisions de la Conférence de la FAO et aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la FAO organisera à Leipzig (Allemagne), en juin 1996, la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques. La Conférence de Leipzig devrait adopter un premier Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture et un premier Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, dans le cadre du Système mondial sur les ressources phylogénétiques, de la FAO.

II. OBJECTIFS DE LA QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE

2. La quatrième Conférence technique internationale, et son processus préparatoire, visent à obtenir le consensus et l'engagement des pays, et de tous les secteurs compétents, en ce qui concerne la conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et l'utilisation de ces ressources dans le développement durable et, en particulier à:

- a) catalyser l'action au niveau national pour promouvoir la création de capacités, notamment par le développement des communications et l'accès à l'information, l'amélioration de la planification et de l'évaluation, l'identification des problèmes et des besoins d'urgence, la formulation de projets destinés à y répondre, ainsi que la promotion de la coopération et des initiatives à l'échelle régionale (voir par. 7 à 10);
- b) décrire, dans le Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde, la situation actuelle de ces ressources, identifier les lacunes et les besoins et proposer des priorités d'action (voir par. 15 à 17);
- c) parvenir à un accord sur un Plan d'action mondial en faveur des ressources phylogénétiques, tel qu'il ressortira du Rapport sur l'état de ces ressources dans le monde, en s'inspirant du plan d'action schématique du Programme "Action 21" (voir par. 18 et 19).

3. La quatrième Conférence technique internationale et son processus préparatoire transformeront les éléments pertinents du Programme "Action 21" en un Plan d'action mondial chiffré, contribueront à la mise en application de la Convention sur la diversité biologique et aideront à rendre pleinement opérationnel le Système mondial FAO sur les ressources phylogénétiques.

4. En 1983, la Conférence de la FAO a créé un forum intergouvernemental permanent sur les ressources phylogénétiques: la Commission des ressources phylogénétiques et elle a adopté un cadre juridique: l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques. Depuis lors, la Commission coordonne, supervise et suit en permanence le développement d'un Système mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques en faveur de l'alimentation et de l'agriculture, dans le cadre de l'Engagement. Les autres composantes du Système mondial incluent un Système mondial d'information et d'alerte rapide et un Réseau des collections de matériel génétique *ex situ*. Le Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture et le Plan d'action mondial sont deux autres composantes du Système mondial. Le premier Rapport et le premier Plan d'action mondial, qui sont élaborés dans le cadre du processus préparatoire de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques, aideront la Commission à exercer les rôles de coordination et de surveillance continue prévus par son mandat.

5. Le Programme "Action 21" de la CNUED recommande notamment, au point G du chapitre 14 "Conservation et utilisation rationnelle des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture durable", de préparer des rapports périodiques sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture et un plan d'action coopératif mondial, à caractère continu, sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de promouvoir la quatrième Conférence technique internationale, qui examinera le

premier Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et le Plan d'action mondial. Le Programme "Action 21" prône également la concrétisation des droits des agriculteurs¹. Comme l'a signalé la Commission des ressources phylogénétiques à sa cinquième session, la quatrième Conférence technique internationale transformera les parties pertinentes du Programme "Action 21" en un Plan d'action mondial chiffré, sur la base du Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde.

6. La Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi, adopté en même temps que la Convention sur la diversité biologique, prend note de ces recommandations et de la nécessité d'appuyer leur mise en application. Elle invite également à examiner dans le contexte du Système mondial, certaines questions importantes comme l'accès aux échantillons de matériel génétique qui n'ont pas été acquis conformément à cette Convention, et la concrétisation des droits des agriculteurs. La Conférence de la FAO a demandé par la suite que les pays négocient, dans le cadre de la Commission des ressources phylogénétiques, la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, pour l'harmoniser avec la Convention, et qu'ils examinent, notamment, la question de l'accès au matériel phylogénétique sur la base d'accords mutuels et celle de la concrétisation des Droits des agriculteurs. Un rapport intérimaire sur la révision de l'Engagement international sera présenté à la Conférence technique internationale. La Conférence de la FAO a noté que la révision de l'Engagement international et l'élaboration d'un Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et d'un Plan d'action mondial, sont des éléments essentiels de la contribution et du rôle de la FAO dans la mise en application de la Convention sur la diversité biologique.

III. PROCESSUS PREPARATOIRE

7. Le premier Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et le premier Plan d'action mondial sont mis en place dans le cadre d'un processus préparatoire participatif et d'initiative nationale pour la quatrième Conférence technique internationale. Ce processus est conçu de manière à offrir un grand nombre d'occasions de participation à l'échelle nationale, à savoir:

- a) préparation de rapports nationaux qui évaluent l'état des ressources phylogénétiques locales et tiennent compte des besoins et des lacunes au plan institutionnel en ce qui concerne la conservation et le développement de ces ressources. Au 7 août 1995, 124 pays avaient envoyé des rapports nationaux (84 rapports finaux et 40 projets de rapport),
- b) organisation d'une série de réunions sous-régionales et régionales où les pays pourront présenter leurs rapports, définir les problèmes communs et envisager des solutions, et examiner des projets d'éléments pour le Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et le Plan d'action mondial. Au cours de ces réunions, des rapports de synthèse sous-régionaux seront examinés. Onze réunions sont prévues durant le deuxième semestre 1995 (annexe 4).

8. La Commission des ressources phylogénétiques donne des avis sur l'ensemble du processus et examinera en détail les projets de Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et de Plan d'action mondial, à sa deuxième session extraordinaire en avril 1996.

9. D'autres apports techniques sont fournis par des scientifiques et autres spécialistes, par le biais de contributions individuelles, d'ateliers et d'un système d'affichage électronique. La FAO collabore en particulier avec l'Institut international pour les ressources phylogénétiques (IPGRI) et d'autres centres pour la recherche agricole internationale du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI). Ces données complètent les informations générales existantes, y compris celles détenues dans le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques de la FAO.

¹ Conformément à plusieurs Résolutions de la Conférence de la FAO (4/89, 5/89 et 3/91), le concept "Droits des agriculteurs" signifie les droits que confèrent aux agriculteurs, et particulièrement à ceux des centres d'origine et de diversité des ressources phylogénétiques, leur contribution passée, présente et future à la conservation, l'amélioration et la disponibilité de ces ressources.

10. Les ateliers organisés à l'appui de ce processus incluent:
- un atelier international sur les ressources génétiques des espèces forestières de la zone boréale, avec l'appui des services forestiers canadiens;
 - un atelier sur la conservation des ressources génétiques forestières de la zone tempérée en Amérique du Nord, avec l'appui du Service forestier du Ministère de l'agriculture des Etats Unis;
 - une réunion sur la sélection végétale participative, coparrainée par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), l'Institut international des ressources phytogénétiques (Pays-Bas) et la FAO;
 - plusieurs ateliers techniques sur la régénération des semences, la santé du matériel génétique, les banques de gènes *in vitro*, les banques de gènes sur le terrain et les options pour l'organisation d'un programme national, coparrainé par l'IPGRI et la FAO;
 - les autres contributions au processus sont fournies par des voies informelles: visites dans les pays, activités complémentaires entreprises par les gouvernements, instituts, organisations non gouvernementales et autres, à l'appui du processus préparatoire.

IV. ORGANISATION DE LA QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE ET ACTIVITES CONNEXES

11. La FAO a mis au point avec le Gouvernement allemand un accord concernant l'accueil de la quatrième Conférence technique internationale. L'Allemagne a créé un Comité national chargé de coordonner les activités de préparation. Des invitations seront envoyées par la FAO à tous les pays membres de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et d'autres organisations internationales inter-gouvernementales, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales, notamment dans le secteur privé, seront invitées en qualité d'observateurs. A sa sixième session, la Commission a également demandé que les organisations non gouvernementales actives dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au niveau national, soient invitées en tant qu'observateurs à la quatrième Conférence technique internationale et soient autorisées à participer en tant qu'observateurs au processus préparatoire. L'*annexe 1* contient un projet d'ordre du jour provisoire pour la Conférence technique internationale.

V. FINANCEMENT

12. La quatrième Conférence technique internationale est préparée dans le cadre d'un projet de fonds fiduciaire multidonateur (GCP/INT/573/MUL) - Conférence internationale et Programme pour les ressources phytogénétiques (ICPPGR), dont le budget s'élève à 6 586 473 dollars E.-U. Ce budget ne couvre que les coûts essentiels du processus de préparation qui est financé par les contributions directes des donateurs². Jusqu'à présent, les contributions totales au projet ICPPGR s'élèvent à 5,1 millions de dollars E.-U., couvrant la contribution de neuf pays (voir tableau 1). Par conséquent, 1,5 million de dollars E.-U., soit 23 pour cent du budget, ne sont pas encore couverts. Outre leur contribution au budget du projet, la France et le Canada fournissent chacun au Secrétariat de l'ICPPGR les services d'un cadre associé. La France, le Canada, le Brésil, l'Iran et la Slovaquie apportent une contribution financière aux réunions sous-régionales dans le cadre du processus préparatoire.

² Par exemple, ce budget ne comprend pas les crédits pour les dépenses du Secrétariat après fin juin 1996, mois durant lequel se tiendra la Conférence, ni les coûts de la Conférence elle-même; les frais de voyage et l'indemnité journalière des participants des pays en développement à la Conférence; les contributions du Programme ordinaire de la FAO et des Etats Membres, sous forme de fourniture de services de cadres associés; l'appui aux réunions sous-régionales des pays hôtes, et les coûts des activités complémentaires qui, quoiqu'elles appuient la CIPRP, ne sont pas des activités essentielles faisant partie intégrante du descriptif du projet et de son budget.

TABLEAU 1
Niveau actuel de contributions au ICPPGR (Projet GCP/INT/573/MUL)

Donateur	Montant reçu ou engagé (dollars E.-U.)
Allemagne	1,665,000
Suède	961,894
Norvège	136,705
Espagne	100,000
Japon	247,773
France	300,000
Italie	200,000
Etats-Unis	1,050,000
Pays-Bas	457,000*
Engagements totaux	5,118,372
<i>Montant non couvert</i>	1,486,101
Budget total	6,586,473

Note: Le chiffre marqué d'un astérisque est une estimation reposant sur une promesse d'engagement et il est soumis aux variations dues aux fluctuations du taux de change

13. Outre sa contribution de 1 665 000 dollars E.-U. au processus de préparation de l'ICPPGR, l'Allemagne fournit également quelque 800 000 dollars environ pour couvrir les frais d'accueil de la Conférence et les activités nationales liées au projet, ce qui porte à 2,5 millions de dollars à peu près l'engagement total de l'Allemagne.

14. Des ressources supplémentaires importantes pourraient être nécessaires pour financer la participation des pays au développement à la Conférence. La Commission des ressources phylogénétiques a recommandé que chaque pays soit représenté par deux délégués au moins pour assurer la présence à la fois d'un technicien et d'un décideur. Un budget préliminaire de 800 000 dollars E.-U. a été établi sur la base d'une estimation des coûts moyens de transport et d'indemnités journalières de deux délégués pour chacun des 100 pays en développement. Jusqu'à présent, un donateur (les Pays-Bas) a annoncé une contribution de 150 000 dollars E.-U. à cet effet.

VI. QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES: RESULTATS ESCOMPTES

Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture

15. Le rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde décrira la situation actuelle des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au niveau mondial, et définira les lacunes et les besoins pour leur conservation et leur utilisation durable ainsi que les situations d'urgence. Le rapport sera centré sur l'importance des plantes pour la sécurité alimentaire mondiale et l'agriculture durable. Dans la mesure où le rapport couvrira des questions spécifiquement liées aux ressources génétiques forestières, il sera centré sur l'agroforesterie et la foresterie appliquée à la production vivrière comme l'a recommandé la Commission des ressources phylogénétiques à sa sixième session. En particulier, le rapport aura les objectifs suivants:

- a) évaluer l'état actuel de la diversité génétique, le degré d'érosion génétique, la couverture actuelle et la situation de la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport se basera sur des évaluations par pays et par sous-région et, dans la mesure possible, par groupe de cultures;
- b) déterminer les principales contraintes à la conservation, à l'utilisation et à l'échange des ressources phylogénétiques;

- c) évaluer dans quelle mesure les collections sont utilisées et développées et déterminer les problèmes qui empêchent de les exploiter pleinement pour la sélection végétale;
- d) évaluer les capacités nationales et régionales de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en ce qui concerne les ressources humaines, les structures institutionnelles et les mécanismes juridiques ainsi que les méthodes employées;
- e) examiner les domaines d'intérêt particuliers pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture tels que: informatique, nouvelles biotechnologies, technologies locales et questions telles que la conservation à la ferme et la portée des nouvelles approches à la sélection végétale qui maintiendraient la diversité des systèmes de production;
- f) définir des technologies permettant de répondre aux besoins particuliers des pays en développement et évaluer la situation et l'évolution des transferts de technologies dans le secteur des ressources phylogénétiques.

16. Le rapport se divisera en quatre grandes parties:

Partie I: "l'état de la diversité" - évaluation de la situation de la conservation, de l'érosion et de l'utilisation des ressources phylogénétiques et analyse des processus sous-jacents;

Partie II: "l'état des connaissances" - examen de l'état des méthodes et instruments scientifiques, techniques, juridiques et autres pour la conservation et l'utilisation de ressources phylogénétiques;

Partie III: "l'état des capacités" - examen de l'état des ressources humaines, des structures institutionnelles et des capacités d'utilisation des méthodes et des outils pertinents, pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques, aux niveaux (sous-) régional et mondial;

Partie IV: "résumé et conclusion" - résumé des principales conclusions du rapport.

17. Chacune des trois principales parties inclura une évaluation des lacunes et des besoins en matière d'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, une identification des principales contraintes à la conservation et de l'utilisation et l'échange, et une évaluation de la mesure dans laquelle les ressources phylogénétiques sont utilisées et développées, en définissant tout particulièrement les problèmes qui empêchent de les exploiter pleinement pour la sélection végétale. Un résumé d'orientation sera également fourni.

Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques

18. Le Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques s'inspirera, en le complétant, du Rapport sur l'Etat des ressources phylogénétiques dans le monde. En se fondant sur les grandes lignes du Programme "Action 21", il visera à:

- a) proposer des politiques et des stratégies pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national, régional et mondial, en veillant tout particulièrement aux liens entre programmes de conservation et capacités et programmes d'utilisation;
- b) aider les pays à élaborer des plans ou des programmes d'action prioritaires pour les activités de conservation au niveau national;
- c) aider les pays à renforcer les capacités nationales d'utilisation des ressources phylogénétiques ainsi que leurs capacités de production de semences et de sélection végétale;
- d) proposer des mesures faisables et appropriées pour rendre le Système mondial pour les ressources phylogénétiques plus performant;

- e) inclure des programmes, projets et activités chiffrés, destinés à être financés par un fonds international et d'autres mécanismes.

L'*annexe 2* contient la structure du Plan d'action mondial.

19. Le Plan d'action mondial fournira des détails sur les activités, y compris la base pour une action, et des informations concernant leur application. L'*annexe 3* contient une liste indicative des principaux domaines d'activités du Plan.

ANNEXE 1
PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIEME CONFERENCE
TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
Leipzig (Allemagne), 17-23 juin 1996

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Quatrième Conférence technique internationale dans le contexte du Système mondial FAO pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques et processus préparatoire.
5. Rapport intérimaire sur la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques.
6. Examen du rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde.
7. Examen du Plan d'action mondial.
8. Adoption du rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde, [et recommandations pour sa mise en oeuvre et son financement].
9. [Examen des possibilités de mise en oeuvre et de financement du Plan d'action mondial].
10. [Adoption de la Déclaration de Leipzig].
11. Adoption du rapport de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques.
12. Clôture de la Conférence.

ANNEXE 2

STRUCTURE DU PLAN D'ACTION MONDIAL³

Une brève introduction situant le cadre général de l'action et comprenant:

- une présentation succincte du contexte et de la base de l'action, reposant sur le Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde;
- un bref exposé des objectifs, se référant à/et s'inspirant le cas échéant de la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques;
- une stratégie globale pour l'ensemble du Plan d'action mondial.

Le corps principal du Plan, contenant des recommandations sur des mesures et des activités prioritaires pour remplir les objectifs du Plan. Conformément au souhait que ce Plan soit "orienté vers l'action", cette partie constituera le corps principal du Plan. Cette section reposera sur les parties pertinentes du Programme "Action 21", pour la structure et le contenu, et en particulier sur le programme G du chapitre 14. Les principaux domaines d'activité du Plan figurent à l'annexe 3.

Pour chaque domaine d'activité important sera indiqué ce qui suit:

- Base de l'activité: énoncé du problème, avec un résumé des conclusions pertinentes du Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et des recommandations utiles du Programme "Action 21", etc.;
- Activités, y compris objectifs spécifiques, approche, hypothèses, profits escomptés et niveau de priorité;
- Mise en oeuvre de l'activité par les moyens suivants: renforcement des capacités, recherche, développement et transfert de technologies, orientations de politique générale, coopération régionale et coordination internationale;
- Détermination des besoins financiers et estimation des coûts. Cette section pourrait inclure aussi les sources possibles de financement, notamment la réallocation des ressources.

Une section conclusive, justifiant l'estimation préliminaire des coûts. Elle mentionnerait et récapitulerait les priorités et énumérerait les principaux critères d'allocation des ressources. Cette section déterminerait également toutes les sources possibles de financement pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques en faveur de l'alimentation et de l'agriculture.

Bien entendu, ce qui précède n'entraîne ni la négociation d'un mécanisme financier pour le financement du Plan d'action mondial, ni la définition d'un engagement contraignant pour le financement - à quelque niveau que ce soit - du Plan d'action mondial

Une annexe contiendra un "portefeuille" provisoire de projets ou des exemples illustrant des projets.

Le Plan d'action mondial pourrait également inclure une "Déclaration de Leipzig". Cette déclaration pourrait aussi faire l'objet d'un document distinct.

³ Conforme aux décisions de la Commission des ressources phytogénétiques à sa sixième session.

ANNEXE 3
PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

- a) Surveiller la diversité et l'érosion génétiques et établir un système d'alerte rapide permettant de limiter les pertes de ressources génétiques et déterminer les sites de collecte ou de conservation *in situ*;
- b) rechercher et recueillir des ressources phytogénétiques importantes et/ou menacées;
- c) garantir la sécurité à long terme des collections de matériel génétique existant par le biais d'un programme de régénération et de répllication contrôlée;
- d) créer et/ou renforcer des dispositifs, technologies et programmes de conservation du matériel génétique dans le cadre d'une stratégie intégrée de conservation et d'utilisation;
- e) caractériser, évaluer et documenter les collections de matériel génétique;
- f) définir et chercher à surmonter les obstacles à l'utilisation des ressources génétiques conservées pour en promouvoir l'utilisation;
- g) concevoir des méthodologies appropriées et promouvoir la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques sur l'exploitation et au niveau communautaire, dans le cadre d'une stratégie intégrée de conservation et d'utilisation;
- h) promouvoir la conservation *in situ* des plantes sauvages dans le cadre d'une stratégie de conservation intégrée;
- i) renforcer les capacités de sélection et de présélection des plantes, utiliser une plus grande diversité génétique dans la sélection végétale et promouvoir des approches à la sélection végétale qui favorisent le maintien de cette diversité;
- j) améliorer la disponibilité, pour les agriculteurs, de semences et autre matériel végétal de qualité, notamment par la mise en place de technologies appropriées;
- k) améliorer la conservation et l'utilisation des espèces sous-utilisées et des plantes locales cultivées et promouvoir la diversification des cultures;
- l) faciliter l'accès aux ressources, informations et technologies phytogénétiques;
- m) promouvoir la mise en place de mécanismes juridiques et autres pour protéger les droits des fournisseurs de matériel génétique;
- n) concevoir des méthodologies pour l'évaluation économique des ressources phytogénétiques et la concrétisation de cette valeur;
- o) promouvoir une planification nationale et régionale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques et son intégration avec la planification de l'agriculture durable.

Des objectifs concrets spécifiques seront définis pour chaque domaine d'activité. Dans la mesure du possible, ils seront formulés de manière à pouvoir être utilisés pour surveiller et évaluer les progrès du Plan. Les détails de ces activités seraient présentés dans la Partie II du Plan d'action mondial.

Les principaux domaines d'activité seront mis en oeuvre de différentes manières, à savoir:

- a) Renforcement et développement des capacités nationales, y compris formation et autres formes de mise en valeur des ressources humaines, développement des institutions et renforcement des capacités physiques. Conformément à la Convention sur la diversité biologique et aux recommandations de la Commission, le principal niveau d'exécution du Plan d'action mondial sera le niveau national, et en particulier les activités entreprises dans les collectivités, les exploitations, etc. Cette modalité inclura un soutien matériel aux programmes nationaux et une assistance technique aux pays. Elle pourrait inclure une allocation spécifique pour une action au niveau communautaire.
- b) Soutien aux réseaux sous-régionaux et régionaux et coopération. Cette modalité inclura un soutien matériel et une assistance technique fournis sur une base régionale ou sous-régionale, comprenant notamment le renforcement des réseaux et autres arrangements coopératifs.
- c) Coopération et coordination internationales. Le Plan d'action mondial mettra l'accent sur les niveaux local, national et régional, toutefois un certain degré de coordination internationale reste nécessaire. Cela découle en partie, par exemple, de l'interdépendance entre les pays pour l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette activité pourrait inclure des mécanismes visant à faciliter les échanges de matériel génétique, d'informations et de technologies ainsi que des activités comme des programmes mondiaux visant à assurer la régénération et la réplique contrôlée des collections *ex situ*. Le Système mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques servira de cadre à une coordination internationale, notamment par le biais de son Système mondial d'information et d'alerte rapide et de son Réseau international de collections *ex situ*.
- d) Formulation et mise en oeuvre des moyens d'action. Il faudra sans doute formuler des moyens d'action tant au niveau national qu'au niveau international, en vue de promouvoir la conservation des ressources génétiques, le transfert des technologies, etc.
- e) Recherche scientifique, socio-économique et juridique. Le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture avance à grands pas, tant sur le plan technique et scientifique qu'au point de vue général et juridique. D'autres recherches pourront s'avérer nécessaires dans le cadre du Plan d'action mondial pour améliorer les outils disponibles pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

ANNEXE 4
REUNIONS SOUS-REGIONALES

Préparation de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques
Leipzig (Allemagne), 17-23 juin 1996

<u>Sous-région</u>	<u>Date (toutes les réunions en 1995)</u>	<u>Pays hôte</u>
Asie de l'Est	Juillet	Chine (Beijing)
Amérique centrale et Caraïbes	Août	Costa Rica (San José)
Amérique du Sud	Août - 1er septembre	Brésil (Brasilia)
Afrique de l'Est et océan Indien	Septembre	Kenya (Nairobi)
Afrique australe	Septembre	Zimbabwe (Harare)
Europe	Septembre	Slovaquie (Nitra)
Asie et Pacifique Sud et Sud-Est	Octobre	Thaïlande (Bangkok)
Asie occidentale et centrale	Octobre	Iran (Téhéran)
Méditerranée	Octobre	Tunisie (Tunis)
Afrique occidentale et centrale	Novembre	Sénégal (Dakar)
Amérique du Nord	à déterminer	à déterminer